

**M. Philippe Wahl**  
**Président-directeur général**  
**Groupe La Poste**  
**9 rue du Colonel Pierre Avia**  
**75015 Paris**

Saint-Renan, le 13 mai 2019

**Objet : Desserte de l'Aéroport de Bretagne Ouest (ABO)**

Monsieur le Président-directeur général,



J'ai été alerté par la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine de Bretagne Ouest d'une décision qui aurait été prise par votre groupe concernant l'arrêt, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, de l'exploitation de la ligne postale de nuit entre l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et l'aéroport Brest Bretagne et annoncée à la société Aéroport de Bretagne Ouest (ABO).

Selon les informations en ma possession, la société Aéroports de Bretagne Ouest aurait ainsi proposé à votre groupe de maintenir une desserte nocturne en adossant au fret postal habituel d'autres marchandises sous lettre de transport aérien aujourd'hui expédiées vers Paris par la route. Cependant cette proposition se serait vu notifier une fin de non-recevoir de la part de votre groupe.

Or, l'arrêt de cette desserte nocturne aurait pour conséquence un désarmement des effectifs de contrôleurs opérant au sein de la tour de contrôle de l'aéroport de Brest entre minuit et six heures. Un tel désarmement serait d'autant plus critique qu'en prévision de la construction de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, des postes ont été pourvus pour les aéroport de Rennes et Nantes mais non pour celui de Brest.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'importance singulière de l'aéroport de Brest. Ouvert 24h/24 et 7j./7, il offre une piste de 3100 mètres qui permet d'accueillir les vols transatlantiques dérottés pour des urgences techniques, sanitaires et humaines. Il accueille également à tout moment des avions d'évacuation sanitaire, de secours et de transports de greffons.

Cet aéroport remplit ainsi des missions sanitaires et sociétales importantes à l'égard des habitants du Finistère mais également des missions relatives à la sécurité du transport aérien pour notre pays mais aussi pour l'Europe.

En maintenant la desserte de nuit, vous gardez le maintien des effectifs de contrôleurs aériens mais vous participez également à l'aménagement du territoire auquel votre groupe a toujours été attaché comme vous l'avez justement rappelé devant la Délégation aux Collectivités territoriales (DCTD) et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale dont je suis membre.

C'est la raison pour laquelle, je serais heureux si vous pouviez faire en sorte que soit révisée la position de votre groupe sur ce dossier et de bien vouloir avoir l'obligeance de m'en tenir informé en ma qualité d' élu brestois, membre de la DCTD.

Recevez, Monsieur Président-directeur général, l'assurance de mes meilleures salutations



Didier LE GAC  
Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT RENAN  
Tél : 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Contact accueil : Nolwenn Rault-Barbier : nolwenn.rault-barbier@clb-an.fr

Collaborateurs en circonscription : Julie Binois : julie.binois@clb-an.fr et Yann Rabuteau : yann.rabuteau@clb-an.fr

Collaborateur à Paris : Jérôme Hébert 126 rue de l'Université 75007 PARIS : jerome.hebert@clb-an.fr